



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7043

Texte de la question

M Mme Marie Jacq attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des collèges ruraux. La plupart de ces collèges ont été renoués et chaque équipe pédagogique fait un effort important pour offrir un enseignement de qualité aux élèves qui ne bénéficient pas du même environnement culturel que les élèves des agglomérations urbaines. Cet effort ne suffit pas et, dans le cas, par exemple, du collège de Guerlesquin, il manque le nécessaire poste de documentaliste. Le local du CDI est construit, le mobilier neuf et fonctionnel va être livré dans les jours qui viennent, il manque le poste. En conséquence, elle lui demande s'il est possible de prendre un engagement sur ce type de création de poste budgétaire indispensable aux collèges de milieu rural en particulier lorsque l'effectif atteint deux cent quarante élèves comme dans le cas cité.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de budget 1989 autorise, outre l'ouverture de 44 emplois de professeurs certifiés chargés de documentation destinés à doter les nouveaux lycées à la rentrée scolaire 1989, la création de 75 emplois de professeur de lycée professionnel chargé de documentation et de 25 emplois de professeur certifié, pour le second degré, en vue de l'amélioration du fonctionnement des centres de documentation et d'information existants et de la création de centres dans les établissements qui ne disposent pas encore de ces structures. Ces emplois ont fait l'objet d'une répartition entre les académies. L'academie de Rennes s'est vu attribuer deux emplois de professeur de lycée professionnel et un emploi de professeur chargé de documentation pour le second degré. Il appartient désormais à chaque recteur de déterminer les établissements qui devront prioritairement bénéficier d'un emploi de documentation. En tout état de cause, il convient de préciser que les collèges ruraux et de petite taille ne sont nullement exclus d'une possibilité de dotation en emploi de cette catégorie.

Données clés

Auteur : [Mme Jacq Marie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7043

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3714